

Direction Territoires et Réseaux

Monsieur Gilles SOULIER  
Président  
Communauté de Communes  
Mad et Moselle  
2 bis, rue Henri Poulet  
54470 THIAUCOURT-REGNEVILLE

Affaire suivie par : Philippe GILLES  
Tél : 03 83 85 54 28  
E-mail : [pgilles@nancy.cci.fr](mailto:pgilles@nancy.cci.fr)  
N/Réf : PGL - 06/20-002

Nancy, le 9 juin 2020

**Objet : Modification simplifiée du PLU de la commune d'Arnaville**  
Avis de la CCI Grand Nancy Métropole

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre courrier du 26 mai 2020 par lequel vous me transmettez, pour avis, le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnaville.

Une lecture attentive de ce document par mes services, a permis de bien prendre note de l'objet et des justifications de l'engagement de cette procédure devant permettre le changement de destination de l'ancienne maison éclusière située sur le ban communal, le long de la Moselle.

L'économie générale du document d'urbanisme demeurant, à nos yeux, inchangée, **la CCI Grand Nancy Métropole n'a aucune remarque particulière à formuler** concernant la modification simplifiée du PLU de la commune d'Arnaville.

Cet avis sera présenté pour validation à la prochaine Assemblée Générale de la CCI Grand Nancy Métropole.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,  
François PÉLISSIER

